

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article156>



**LOI DU 3 AOUT 2009 : FIN  
PROGRAMMÉE DES STATUTS  
ET DE LA  
GARANTIE DE L'EMPLOI :  
D'EN FINIR AVEC  
LA FONCTION  
PUBLIQUE**



Date de mise en ligne : vendredi 20 novembre 2009

- AGENT-E-S TECHNIQUES

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (2009-972 du 3 août) remet en cause l'existence même des fonctions publiques d'état, de la santé et de la territoriale.

Sous prétexte d'instaurer de la mobilité et de diversifier les parcours professionnels, elle installe :

- le recours aux services des entreprises de travail temporaire et le recrutement systématique de contractuels pour assurer les remplacements (article 21)

A SUD nous réclamons la titularisation de tous les personnels sans conditions de nationalité, de concours ou de stage. Nous réclamons la création d'équipes de titulaires remplaçants volontaires en nombre suffisant pour assurer tous les remplacements.

- la mise en disponibilité d'office ou à la retraite des titulaires des services restructurés après trois propositions de reclassement (article 7) ;

A SUD nous réclamons un véritable droit à mutation selon un barème commun reconnu par tous et des priorités de choix en cas de restructuration et de disparition de postes.

- la « possibilité » de cumul d'emplois à temps partiels pour un même agent dans les trois fonctions publiques (article 14) ;

A SUD nous nous opposons aux temps partiels imposés et dénonçons le grave danger de dégradation des conditions de vie et de travail contenu dans cet article.

- la possibilité de déroger au statut général de la fonction publique pour de besoins propres à l'organisation de la gestion (article 19) ;

A SUD nous demandons un statut de la fonction publique plus favorable aux fonctionnaires.

Statuts, stabilité et garantie de l'emploi sont gravement menacés. Les contractuels et les personnels en contrats aidés sous-payés sont déjà très nombreux dans les fonctions publiques. Cette nouvelle loi fait de la précarité la règle officielle en matière d'emploi.

A la Poste, à l'éducation, à la santé, à la territoriale, c'est la fin programmée des services publics.

**ABROGATION DE LA LOI DU 3 AOUT !**